

**Demande d'allocation versée en cas de décès de l'enfant – 16 / 25 ans (Caf)**

[Accéder au Formulaire](#)

Permet de demander une allocation suite au décès d'un enfant de 16 à moins de 25 ans

Formulaire à remplir en ligne et à envoyer par mail à la Caf.



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

*Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.*

*Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots*

*Tél. : 04 67 07 73 00*